

Image not found or type unknown



Local commercial non exploité

Par **Baradat Jean noel**, le **30/11/2016** à **08:56**

Bonjour à tous,

Je vous écris suite à un problème de location de Bail.

Peut-on rompre un bail commercial non exploité depuis 1 an suite à un problème de salarié que j'ai formé pendant un an et qui devait s'installer dans ce local ? Il s'est mis en maladie, a été licencié pour inaptitude non professionnelle. Je précise que je suis seul avec une autre boutique et que ce deuxième local n'a jamais ouvert. Malheureusement je le loue toujours et, entre temps, je ne peux plus embaucher suite à une baisse de l'activité.

C'est un bail de 3 ans.

Merci de m'aider.